Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_064-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

Convocations envoyées le : 12 mai 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 18 MAI A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

29 présents : Mmes et MM MORETTE, THIEUX, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU GARCERA-TRIAY, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, DOUCET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, GENTILINI, BUSSON, GRESSIEUX, PETIT.

4 absents ayant donné pouvoir :

Bernard DOUADY	à Sophie DUMAGNOU
Claire MORISSON	à Ludovic MARKARIAN
Vincent BEAUFOUR	à Magali OTT
Fabrice ORE	à Frédéric LECLERC

Absent :

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Catherine MILANETTO – Laure LELANDAIS

DELIBERATION 2026-64 : APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur Laurent THIEUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

En 2023, en prévision du passage à la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2024, le Conseil municipal a été amené à adopter un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) fixant le cadre et les principales règles de gestion applicables pour la préparation et l'exécution du budget.

En ce début de mandat, l'article L. 1612-30 dispose qu'« *avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier.* »

Ce règlement (annexé à la présente délibération) doit formaliser et préciser les principales règles de gestion financière qui résultent du code général des collectivité territoriales (CGCT) et des dispositions réglementaires, notamment celles issues de l'instruction M57.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_064-DE

Il sera également utilisé pour recenser les règles internes de gestion propres à la collectivité dans le respect des textes réglementaires, l'objectif étant de préciser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux, et de renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures, en vue de garantir la permanence des méthodes.

Par conséquent, le RBF évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires, ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion interne.

Ce RBF est voté pour la durée du présent mandat.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Laurent THIEUX, Adjoint au maire,

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-30,

VU la délibération n°2023-93 du 25 septembre 2023 relative au changement d'instruction comptable – passage à la M57,

VU le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

CONSIDERANT que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

CONSIDERANT l'obligation faite aux communes d'adopter son règlement budgétaire et financier en début de mandat avant l'adoption de la première délibération budgétaire,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération, fixant le cadre et les principales règles de gestion applicables au budget principal de la ville de Montlouis-sur-Loire pour la préparation et l'exécution du budget, à compter du 18 mai 2026 et pour la durée du mandat.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 18 mai 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

MAIRIE de MONTLOUIS sur LOIRE 37270

Les Secrétaires de séance,

Catherine MILANETTO

Laure LELANDAIS

TRANSMIS au représentant de l'État le :	22 MAI 2026
RECU par le représentant de l'État le :	22 MAI 2026
PUBLIE le :	22 MAI 2026
ACTE EXECUTOIRE	